Secteur Sanitaire et Social

**DES MÉTIERS D'AVENIR!** 



Rentrées de septembre 2022 et premier trimestre 2023



Vous êtes éligible à la prise en charge régionale! 🙂

Vous n'êtes pas éligible à la prise en charge régionale 😕

## **VOUS AVEZ MOINS DE 26 ANS ET ÊTES EN POURSUITE D'ÉTUDES**

Vous devez fournir un certificat de scolarité (année 2020-2021 ou 2021-2022)



Le statut de jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études est prioritaire

- ► Vous avez suivi une **préparation aux** concours/sélections
- ► Vous avez le **Diplôme d'Accès aux Études** Supérieures



## **VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI**

Vous êtes non démissionnaire au cours de la période de référence\*, qui s'étend :

- ▶ Pour les **AMBU-ME-TISF** : entre la date de clôture des inscriptions aux concours ou épreuves de sélection et le démarrage de la formation:
- ▶ Pour les **AS-AP** : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite aux épreuves de sélection et le démarrage effectif de la formation;
- ▶ Pour les niveaux **post-bac**, quelles que soient les modalités de sélection : entre le 7 avril 2022 et le démarrage effectif de la formation.

Vous avez démissionné pour l'un des motifs suivants:

- ▶ Rupture à l'initiative du salarié d'un contrat aidé, d'un emploi d'avenir, d'un service civique, d'un contrat volontariat gendarmerie;
- ▶ Pour cause de non-paiement des salaires ;
- ▶ Pour **suivre le conjoint** suite à une mutation ou mariage;
- ▶ Pour suivre son enfant handicapé admis dans une structure d'accueil ;
- ▶ Pour cause de violences conjugales ;
- ▶ Pour cause d'actes délictueux dans le cadre du contrat de travail.

Vous avez démissionné avant la période de référence.

Vous n'avez pas renouvelé votre CDD.



**periode de référence :** période durant laquelle votre statut est examiné pour déterminer si vous êtes éligible à la prise en charge régionale du coût de votre formation

possibilité de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) et de

Vous êtes démissionnaire au cours de la période de référence\* :

- ▶ Pour les **AMBU-ME-TISF** : entre la date de clôture des inscriptions aux concours ou épreuves de sélection et le démarrage de la formation
- ▶ Pour les **AS-AP** : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite aux épreuves de sélection et le démarrage effectif de la formation
- ▶ Pour les niveaux post-bac quelles que soient les modalités de sélection : entre le 7 avril 2022 et le démarrage effectif de la formation.

en charge du coût de la formation par la Région.



## **VOUS ÊTES SALARIÉ**

- Vous avez un contrat de travail dont la durée est inférieure à 18 heures par semaine ou 78 heures par mois en moyenne durant les neuf mois précédant l'entrée en formation ;
- Vous avez un contrat de travail à durée déterminée qui expire au plus tard dans les 7 **jours** qui suivent le début de la formation ;
- ▶ Votre congé parental a pris fin avant le démarrage de la formation ;
- ▶ Votre contrat de travail est rompu : licenciement, rupture conventionnelle de CDI... la procédure doit impérativement avoir abouti avant la rentrée ;
- ► Vous êtes **VDI ou micro-entrepreneur** et vos revenus déclarés en moyenne sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation s'élèvent mensuellement au maximum à 610 euros.





L'inscription à Pôle emploi est obligatoire.

obligation de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) et de tez bénéficier de la mesure compensatoire

- ► Vous avez gardé un lien juridique avec un employeur ;
- ▶ Vous êtes en congé parental ;
- ▶ Vous êtes en **congé sabbatique**, en disponibilité, en congé de formation professionnelle, commerçant, profession libérale, ... ;
- ▶ Vous êtes **VDI ou micro-entrepreneur** et vos revenus déclarés en moyenne sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation sont supérieurs mensuellement à 610 euros.



## PIÈCES À FOURNIR À L'INSTITUT DE FORMATION

- ▶ Attestation dûment complétée par Pôle emploi datant au maximum du mois précédent la rentrée ;
- ► Contrats de travail pour l'ensemble des emplois pendant la période de référence ;
- ▶ S'il y a lieu, toutes pièces justifiant d'un changement de profil ou d'une situation particulière.



